

Laurent, mais également ceux du long de la voie maritime et jusqu'à la tête des Grands lacs qui en bénéficieront.

Ce sera un progrès que d'avoir une telle voie de navigation fluviale à l'intérieur des terres, presque jusqu'au milieu du continent, desservant les plus grandes villes industrielles du continent.

• (8.30 p.m.)

Monsieur le président, je crois que dans les circonstances, le Canada ne doit plus boudier le progrès. S'il faut donner des subsides spéciaux, maritimes, pour que ces villes se développent selon leur entourage, selon leurs ressources naturelles, je n'y suis pas opposé. Au contraire, je les favoriserais. Mais que l'on n'empêche pas les régions le long du Saint-Laurent ou de la voie maritime du Saint-Laurent de se développer! Le progrès n'existera que lorsqu'il existera pour toutes les régions.

C'est en fonction de ces arguments, monsieur le président, que je demande à l'honorable ministre des Transports de nous dire—et il devrait certainement s'attendre qu'on le lui demande—quelle est la politique définie du ministère des Transports en ce qui concerne l'ouverture du fleuve Saint-Laurent à longueur d'année? J'espère que l'honorable ministre est en mesure de nous donner une réponse dès ce soir, et j'aimerais qu'il le fasse maintenant.

M. Mongrain: Monsieur le président, cet après-midi, j'ai appelé l'attention de l'honorable ministre sur les dégâts qui ont été causés par les inondations dans la région de Trois-Rivières l'hiver dernier, inondations dues justement aux embâcles dont parlait tantôt l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), embâcles extraordinaires, j'en conviens.

L'honorable ministre m'a donné une réponse et je l'en remercie, sauf que je dois lui dire que je ne peux accepter la réponse telle quelle, et j'ai des raisons pour ne pas l'accepter.

L'honorable ministre m'a offert de me faire parvenir ce rapport dont il a parlé. Je l'ai reçu de son ministère et je l'en remercie.

Je l'ai parcouru avec beaucoup d'attention à plusieurs reprises. Malheureusement, j'y trouve bien des faiblesses. D'abord, je constate que le rapport a été préparé par ses fonctionnaires, qui semblent faire porter la responsabilité de cette incurie que j'ai dénoncée cet après-midi—et pour laquelle je demandais au gouvernement d'offrir des compensations—sur ceux qui ont été lésés. Cela devrait donc être un rapport qui n'est pas satisfaisant, qui devrait être révisé par des personnes désintéressées, de l'extérieur du ministère.

Deuxièmement, si, comme le dit l'honorable député de Lapointe depuis des années, à cha-

que occasion où il reproche au gouvernement de ne pas bien entretenir le fleuve Saint-Laurent en hiver, il est vrai que le gouvernement fait son possible, qu'il a l'équipement qu'il faut et qu'il assume cette responsabilité d'empêcher les embâcles de se former, il a aussi l'obligation morale de dédommager ceux qui sont lésés parce que la circulation n'a pas été maintenue.

On parle d'actes de la nature qui ne sont pas de la responsabilité du gouvernement. Je comprends que s'il y a un tremblement de terre, le gouvernement ne peut rien faire pour l'empêcher. Je comprends que si une tornade démolit un quartier d'une ville ou d'une circonscription, s'il y a un raz de marée extraordinaire, le gouvernement ne peut rien faire. Je comprends aussi—si cela est vrai—que le gouvernement a tout ce qu'il faut pour entretenir la circulation sur le Saint-Laurent, pour empêcher les embâcles. Alors, qu'il prenne ses responsabilités, et s'il est trouvé déficient, qu'il dédommage les personnes qui ont investi des sommes considérables en bordure du Saint-Laurent, parce que, justement, on leur avait dit que c'en était fini des inondations qu'on connaissait il y a 75 ou 100 ans, puisque le gouvernement dégageait le Saint-Laurent.

Je diffère un peu d'opinion avec l'honorable député de Lapointe quand il dit que les responsables, comme les capitaines de bateaux et les surintendants régionaux, ne sont peut-être pas à blâmer, parce qu'ils attendent des ordres. Je ne veux toutefois pas croire qu'il est intelligent d'interpréter les ordres du ministère au point d'attendre que les embâcles soient si considérables qu'il n'y a plus moyen de les défaire. Il me semble que c'est une interprétation profondément inintelligente des directives que donne le ministère, quand il dit que le rôle des brise-glace est d'empêcher les embâcles de se former. Là comme dans d'autres domaines, la meilleure défense est encore l'attaque. Cependant, si l'on interprète mal les directives du ministère, il lui appartient de les éclaircir.

Je reviens à la politique que j'ai demandé à l'honorable ministre, cet après-midi, de bien vouloir adopter, car je persiste à croire qu'il incombe au gouvernement d'offrir une compensation, au moins dans une certaine mesure et dans certains cas graves. Je persiste à affirmer que le rapport dont l'honorable ministre a parlé tantôt est incomplet, inexact et même tendancieux. Je ne voudrais pas l'embarrasser pendant la campagne qu'il poursuit présentement—laquelle a son importance—mais je voudrais l'avertir avec toute la courtoisie possible que s'il sort victorieux de cette campagne et même s'il est encore ministre des Transports, j'irai frapper à sa porte pour réfuter certaines allégations de ce rapport.